

Contrat de location

Entre les soussigné(s): Mr DUNET Franck : 61, Quai François 1er 76470 Le Tréport, tel : 0678755392, désigné ci-après le Propriétaire, et _____, désigné(s) ci-après le(s) Locataire(s), pour un appartement situé au Tréport : 2, Esplanade de la Plage ____ étage (nom d'appartement (« _____ ») composé :

- d'une cuisine équipée (four, plaque de cuisson, frigo, micro-ondes, cafetière à filtre, bouilloire, grille pain, la vaisselle, etc.), une table avec des chaises.
- d'une salle de bains avec une cabine douche, lavabo, sèche-serviettes. Le linge de toilette est fourni (serviettes de bain).
- WC séparé
- d'une pièce de séjour équipée de : canapé, 1 fauteuil, écran LCD, table basse. La pièce donne sur une terrasse/balcon avec baie vitrée (doubles vitrages avec les rideaux à l'intérieure). Volet roulant à commande électrique.
L'équipement de la terrasse/balcon : une table avec des chaises.
Pour 1^{er} étage : 2 chaises-longues avec les coussins.
- ____ chambre à coucher avec un lit 160x200, table de chevet avec une lampe de chevet, écran LCD.
Le linge de lit est fourni pour ____ personnes.

L'appartement est non-fumeur. Possibilité de fumer sur la terrasse/balcon.

Les animaux ne sont pas admis.

Nombre d'occupants: _____ personnes maximum.

Toute personne supplémentaire devra être signalée au Propriétaire au moment de réservation.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-dessus. S'il y a lieu, le Propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au Locataire à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc.

Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du Locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du Locataire ou de sa famille.

Le Locataire ne pourra exercer aucun recours contre le Propriétaire en cas de vol dans les lieux loués.

Période de location : du ____/____/____ au ____/____/____.

Arrivée / départ: à partir de **15h00** / avant **9h00** au plus tard. Un état des lieux sera établi lors de la remise des clés au Locataire et lors de la restitution de celles-ci avant le départ.

Montant du loyer : _____ EUROS

Le Locataire doit verser un acompte de _____ EUROS pour la réservation du logement. Le chèque de réservation doit être daté et sera encaissé à réception.

Cet acompte ne sera ni remboursé, ni reporté en cas d'annulation de location par le Locataire.

Le solde de _____EUROS sera versé par le Locataire au plus tard lors de l'entrée dans le logement ainsi qu'un **chèque de caution de 500 EUR** + un **chèque de 40 EUR** si Le Propriétaire doit faire intervenir une personne pour le ménage.

Ces 2 chèques seront restitués au Locataire au retour des clés si rien d'anormal n'a été constaté (vol, dégradation, souillures etc) et si l'appartement est rendu propre. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le Propriétaire est en droit de retenir une partie (ou totalité) du chèque de caution. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le chèque de caution.

Si le jour de départ du Locataire le ménage n'est pas fait et Le Propriétaire doit faire intervenir une personne pour le faire, un chèque de **40 EUR** sera retenu.

Parking : il y a un parking payant à proximité de l'appartement. Les frais de stationnement sont à la charge du Locataire.

Assurance : Le Locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Pour couvrir les risques locatifs, merci de nous envoyer une attestation d'assurance RESPONSABILITE CIVILE VILLEGATURE.

En cas d'annulation, la signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable.

Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des deux parties. Si, pour quelques raisons que ce soient, le Locataire renonce à la location, il perd le chèque d'acompte et reste redevable de la totalité du loyer.

Ce contrat complété et signé est à retourner dans le délai de 7 jours maximum à l'adresse suivante :

Café de l'Esplanade

61, Quai François 1^{er}

76470 Le Tréport

A l'attention de Mr Dunet

Passé le délai de 7 jours, n'ayant pas reçu le contrat signé, le Propriétaire annulera la réservation.

Fait en deux exemplaires à Le Tréport, le _____

Le Propriétaire,

Le Locataire,

Numéro de portable et fixe :